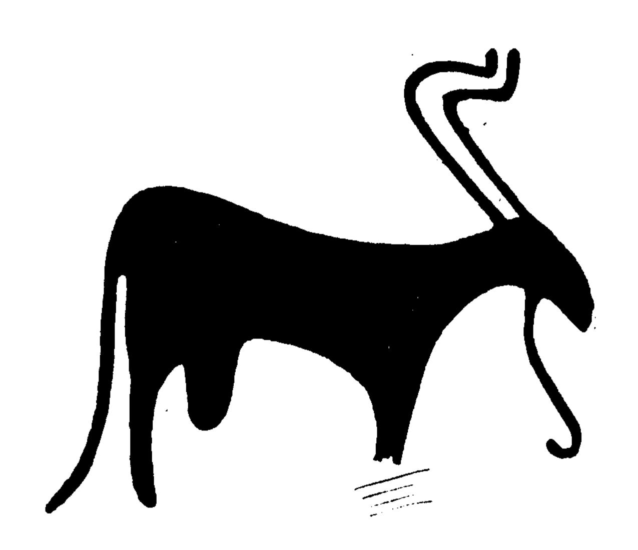
HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES



Année 1953 3e-4e Trimestres

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS

11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

HESPÉRIS

TOME XL

Année 1953 — *3e et 4e Trimestres*

SOMMAIRE

NÉCROLOGIE :

José Maria de Queirós Veloso (1860-1952) 311

ARTICLES :

Louis BERCHER. — *Extrait du livre XXIII du* Kitāb iḥya 'ulūm ad-dīn *d'Al-Ġazālī (chapitre de la concupiscence charnelle)* 313

Jacques CAILLÉ. — *Un procès consulaire à Mogador en* 1867 333

Jeanne JOUIN. — *Invocations pour l'enfantement* 343

Jacques BERQUE. — *Antiquités Seksawa* 359

Anne-Marie BARON. — *Mariages et divorces à Casablanca* 419

Georges VAJDA. — *Juda ben Nissim ibn Malka, philosophe juif marocain (fin)* 441

Georges PIANEL. — *Le Maroc à la recherche d'une conquête : l'Espagne ou les Indes ?* 511

***

COMMUNICATIONS :

Dominik J. WÖLFEL. — *Le problème des rapports du guanche et du berbère* 523

Georges S. COLIN. — *La zaouya mérinite d'Anemli, à Taza* 528

Robert RICARD. — *Ibero-Africana : I. Chaucer et « Belmarye ». II. Maroc portugais et Andalousie* 531

Manon HOSOTTE-REYNAUD. — *Un ami méconnu et deux œuvres inédites d'E. Delacroix* 534

Raymond THOUVENOT et Alexandre DELPY. — *Sépultures romaines à Rabat* 540

Jean LAPANNE-JOINVILLE. — *A propos de l'invention de la poudre* 547

Gaston DEVERDUN. — *L'âge des tombeaux Saâdiens de Marrakech, d'après des documents nouveaux*........................ 557

***

Comptes rendus des Séances mensuelles de l'Institut des Hautes Études Marocaines 563

***

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES :

Régis BLACHÈRE, *Le problème de Mahomet* (Adolphe FAURE), p. 569. — H. G. CATTENOZ, *Tables de concordance des ères chrétienne et hégirienne* (Daniel EUSTACHE), p. 573. — Jean CANTINEAU et Youssef HELBAOUI, *Manuel élémentaire d'arabe oriental* (Louis BRUNOT), p. 574. — Victorien LOUBIGNAC, *Textes arabes des Zaër* (Jean CANTINEAU), p. 576. — Arthur PELLEGRIN, *Le vieux Tunis. Les noms de rue de la ville arabe* (Louis BRUNOT), p. 579. — Garcia y BELLIDO ANTONIO, *Esculturas Romanas de España y Portugal* (Raymond THOUVENOT), p. 580. — *Bibliotheca Missionum, Afrikanische Missionsliteratur* (Robert RICARD), p. 583. — Denise VALÉRO, *Petite histoire des ruines portugaises au Maroc* (Jacques CAILLÉ), p. 584. — Henri CROZE, *Souvenirs du vieux Maroc* (Jacques CAILLÉ), p. 585. — Léon GABRIELLI, *Abd-el-Krim et les évènements du Riff* (Jacques CAILLÉ), p. 585. — André LEROI-GOURHAN et Jean POIRIER, *Ethnologie de l'Union Française* (André ADAM),p. 586. — François BONJEAN, *Les contes de Lalla Touria. Oiseau jaune et oiseau vert* (André ADAM), p. 592. — R. SCHNELL, *Végétation et flore de la région montagneuse du Nimba* (Jean CÉLÉRIER), p. 594. — *Le Sahara des Nomades* (René RAYNAL), p. 598. — Abraham I. LAREDO, *Les taqanot des Juifs expulsés de Castille au Maroc* (André ADAM), p. 600. — Hubert DESCHAMPS, *Les méthodes et les doctrines coloniales de la France* (Jean CÉLÉRIER), p. 602. — Du même, *L'Union Française* (Jean CÉLÉRIER), p. 602.

La vignette qui orne la couverture
est empruntée à la communication de
Jean MALHOMME, *Aperçu sur les gravures rupestres de la région de Marrakech*,
planche V, n° 54.
parue dans le premier fascicule de ce tome.

La première partie, consacrée au « Service de Renseignements » organisé par le contrôleur de Taourirt, est pleine de curieuses révélations sur Abd el-Krim, son entourage, ses troupes, ses ressources. On y trouve aussi l'amusant récit des aventures d'un journaliste américain, auquel celui qui prenait le titre de « Sultan du Rif » remit un « message au peuple des Etats-Unis ».

Gabrielli relate ensuite la mission secrète qu'il remplit auprès d'Abd el-Krim, à la fin du mois de juin 1925 : les péripéties de son voyage, l'audience du Rogui, ses entretiens politiques, son intervention en faveur de nos prisonniers et les propositions de paix qui lui furent faites, du reste absolument inacceptables. Cette mission ne pouvait réussir, mais elle valut à Gabrielli les félicitations du ministre des affaires étrangères.

Ultérieurement, l'auteur fut envoyé à Melilla, pour conjuguer nos efforts avec ceux de l'Espagne. Revenu en zone française, il suivit nos troupes en campagne, comme conseiller politique et, par son action personnelle, obtint la soumission de plusieurs tribus. Enfin, les pourparlers ayant repris avec le Rogui, il prépara utilement la réunion de la conférence d'Oujda, qui entraîna bientôt, le 27 mai 1926, la soumission d'Abd el-Krim.

Le beau livre de Gabrielli, parfaitement présenté par le commandant Coindreau, révèle tous les dessous de l'aventure rifaine et se lit avec un intérêt passionnant. Il fait en même temps ressortir les brillantes qualités et la forte personnalité de l'auteur, qui compte parmi les meilleurs artisans de l'œuvre française au Maroc.

Jacques CAILLÉ.

André LEROI-GOURHAN et Jean POIRIER. — *Ethnologie de l'Union Française*, tome I, *Afrique* ; tome II, *Asie, Océanie, Amérique.* Coll. « Pays d'Outre-Mer », 6e série : « Peuples et Civilisations d'Outre-Mer », 1083 pages, Paris, Presses Universitaires de France, 1952.

La collection « Pays d'Outre-Mer », dirigée par M. Charles-André Julien, n'est pas une nouveauté mais la collection « Colonies et Empires », parée d'un titre nouveau, plus conforme au vocabulaire politique d'aujourd'hui. On sait qu'elle a déjà publié en particulier, dans sa 4e série, deux ouvrages capitaux sur l'Afrique blanche française, *L'Afrique du Nord,* de M. Jean Despois (cf. « Hespéris », 1949, 1er, 2e trim., p. 257) et, tout récemment paru, *Le Sahara français,* de M. Robert Capot-Rey, dont il sera rendu compte dans le prochain fascicule de cette revue.

Voici que la collection s'enrichit d'une nouvelle série, la 6e, consacrée aux « Peuples et civilisations d'Outre-Mer » et qui s'ouvre par deux volumes de synthèse sur l'*Ethnologie de l'Union Française.*

C'était sans doute une gageure que de faire tenir en mille pages l'étude de peuples et de civilisations aussi divers que ceux qui constituent l'actuelle Union Française, étendue sur quatre continents (puisque la Métropole est laissée de côté). On ne pouvait exiger des auteurs une connaissance personnelle et directe de cette immense matière dans sa totalité. Il y fallait du moins une vaste érudition, dont témoigne l'abondante bibliographie, et surtout une expérience éprouvée de la recherche ethnologique.

Le livre s'ouvre sur trois chapitres remarquables, consacrés à la définition et aux méthodes de l'ethnologie. Ces considérations sont reprises, sous une forme plus concrète, dans la quatrième et dernière partie de l'ouvrage, intitulée « Ethnologie et Union Française », dont le chapitre III comporte un tableau fort utile de l'enseignement et de la recherche dans la dite Union et le chapitre IV une brillante synthèse du problème des « contacts culturels ».

Les auteurs y protestent avec raison contre la situation de parente pauvre qui est souvent faite à l'ethnologie dans les budgets et les subventions : c'est que les dépenses consacrées aux sciences de la nature sont considérées comme « rentables », celles des sciences de l'homme passent pour ne l'être pas. Ce préjugé est dangereux. L'Union Française, plus encore que l'Empire, a besoin non seulement des capitaux et des techniques de la Métropole, mais encore de sa compréhension. Les hommes que nous voulons associer à notre destin ne sont pas seulement des estomacs et des bras, ce sont des têtes et des cœurs. Les erreurs psychologiques se paient finalement plus cher que les erreurs techniques. Seule l'ethnologie (qu'une opinion mal informée confond trop souvent avec l'ethnographie) peut fournir cette connaissance approfondie de l'homme en société, sans laquelle de telles erreurs sont inévitables.

Il faut également féliciter MM. Leroi-Gourhan et Poirier de ne s'être pas cantonnés dans l'étude des formes traditionnelles de la vie sociale mais d'avoir abordé résolument celle des problèmes actuels de l'évolution. Ces formes anciennes doivent être connues parce qu'elles restent encore vivantes pour une part plus grande qu'on ne le croit souvent. Le passé pèse sur tout être humain, plus encore sans doute sur celui qui commence à peine de se dégager d'une civilisation archaïque. Notre esprit cartésien et rationaliste exige qu'on nous le rappelle sans cesse ; l'eût-on moins oublié qu'on eût probablement fait l'économie de certaines tentatives malheureuses d'assimilation. Le bouleversement qu'apportent nos techniques et nos idées est consi-

dérable. Le rythme de l'évolution, lent au départ, s'accélère aujourd'hui. Les guerres, ces grandes accoucheuses de sociétés, le précipitent. Tout n'est pas sain dans ces transformations. L'influence de l'Europe est pour une large part destructive. Elle détruit sans doute les formes contestables et périmées des civilisations indigènes, mais aussi les structures sociales qui encadraient l'individu, les croyances qui lui donnaient sa place et son rôle dans un système cohérent de l'univers. Le résultat navrant et redoutable ce sont les foules détribalisées et démoralisées qui affluent vers les grandes cités, c'est le prolétariat des « bidonvilles » de Dakar ou de Casablanca. Le problème est économique d'abord : on aura fait beaucoup quand on aura donné à ces hommes un niveau de vie convenable. On n'aura pas tout fait. L'évolué « bourgeois » ne souffre pas moins de ses déséquilibres que l'illettré, il en souffre même plus, parce qu'il en a conscience. Si nous avons le devoir d'aider ces hommes à opérer une difficile synthèse entre les éléments valables et irremplaçables de leur tradition et les idées nouvelles, et dans la mesure où nous le pouvons, c'est encore l'ethnologie qui nous en fournira les moyens.

Quelles que soient l'érudition et la prudence des auteurs, il ne leur était était évidemment pas possible d'embrasser une matière aussi vaste, où l'investigation a laissé tant de lacunes, sans prêter le flanc à la critique. Pour nous en tenir à l'Afrique du Nord, la seule région de l'Union Française sur laquelle nous ayons quelque compétence, voici quelques remarques faites au cours de notre lecture.

P. 119 : « Les Berbères, avant tout sédentaires, se sont progressivement retirés devant le flux arabe, se réfugiant de préférence en pays montagneux, où on les trouve aujourd'hui... » Il ne faut pas oublier que, des trois grandes races berbères dont nous parle Ibn Khaldoun, deux étaient nomades : les Sanhaja — du moins ceux du Maroc — et les Zénètes. Quant aux sédentaires, ils ne se sont pas « réfugiés » dans les montagnes : ceux qui s'y trouvaient y sont restés, ceux qui habitaient dans les plaines ont été entraînés dans le tourbillon de l'invasion nomade, arrachés à leur vie sédentaire et arabisés. Le processus n'est d'ailleurs pas à sens unique : les Berbérophones d'aujourd'hui comportent un certain nombre d'éléments arabes nomades, sédentarisés et berbérisés. Le Moyen-Atlas et l'Atlas Central ne sont pas peuplés de sédentaires réfugiés, mais de Berbères nomades venus du Sud et dont l'économie, à prédominance encore pastorale, fait une place croissante à l'agriculture. Certains d'entre eux, comme les Zemmour, les Guerrouan, sont descendus dans les plaines atlantiques, à une date récente, et ils n'étaient que l'avant-garde d'un immense mouvement berbère, que la décadence alaouite n'arrivait plus à contenir et dont l'installation du Protectorat a seule brisé l'élan.

P. 123 : « Les nomades marocains sont les Aït Atta... et surtout, à l'est, les Beni Guil... » Il faut s'entendre sur le mot « nomades ». Les grands

nomades, les vrais, sont les chameliers. Ils appartiennent au désert et n'intéressent que la frange saharienne du Maroc. Il n'y en a plus guère chez les Beni Guil ni chez les Aït Atta. On en trouve plutôt vers le Sud-ouest, chez les Tekna du nord mauritanien. Les autres nomades sont des éleveurs de moutons, dont ces deux grandes confédérations ne représent qu'une partie.

P. 125 : « ... les Zaër arabisés du Maroc atlantique... » Les Zaër ne sont pas des Berbères arabisés mais des Arabes Maaqil, venus du Sahara à travers l'Atlas et finalement victimes de l'ébranlement qu'ils avaient produit parmi les Berbères du Maroc central.

P. 130 : « La ville arabe a une grande extension ; à l'origine, elle englobait une partie des terres mises en culture. » Il n'en a jamais été ainsi, au Maroc du moins. Les remparts étaient parfois plus vastes que la cité : dans la Fès du début du siècle, cela provenait d'un dépeuplement de la ville, corps amaigri qui flottait dans son vêtement ; à Rabat, la grande enceinte délimitait un camp où le souverain concentrait ses armées et non les terrains de culture des habitants.

Ibid.. « ... au Maroc où l'on distinguait 6 villes *hadrya*... : Tétouan, Rabat, Salé, Fès, Meknès, Marrakech... » Seules, les quatre premières avaient droit à ce titre, c'étaient les quatre villes de civilisation andalouse. Les deux dernières étaient seulement *makhzeniya*, parce que le Sultan et son Makhzen y avaient une résidence.

Ibid. « La *medina* se divise en quartiers, dont les habitants ont souvent la même origine tribale et la même fonction sociale ». Un quartier est une chose plus complexe. L'unité tribale a disparu depuis longtemps, si jamais elle a existé. Athènes et Rome ont gardé longtemps le souvenir des tribus fondatrices, les villes marocaines l'ont perdu. La plupart des grandes villes ont une origine autre que tribale : fondation dynastique, peuplement par émigrants citadins, etc. L'unité de fonction sociale ne subsiste que dans les souqs. Pour les quartiers d'habitation, ils se subdivisent, comme dans toutes les villes du monde, en quartiers riches et quartiers pauvres.

P. 131 : « Les *medersa*, universités musulmanes... » La *medersa* est un « collège », l'ensemble de ces collèges formant « l'université ». A Fès, l'enseignement, depuis longtemps, ne se donne plus dans les médersas, qui sont devenues de simples « cités universitaires ».

P. 133 : « le vrai nom (du couscous) est *taam.* » Ce dernier mot signifie nourriture en général. Il est bien vrai qu'en Algérie, il s'est spécialisé pour désigner le couscous, nourriture par excellence. Au Maroc, le mot *seksou* est très employé.

P. 137 : « la *nouala* quadrangulaire, à armature, à toit de chaume, à double pente, qui viendrait de l'antiquité (mapalia ?)... » Au Maroc du moins, la

nouala n'a pas cette forme : c'est la simple hutte conique. Nous ne savons pas exactement en quoi consistaient les *mapalia* mais, si c'étaient des habitations de nomades, on voit mal ces derniers transportant un « toit de chaume à double pente ».

P. 139 : « Si l'on accepte de schématiser, on peut dire que l'une [la maison de pisé] est arabe, l'autre [la maison de pierre] berbère. » Même en schématisant, il est difficile d'accepter ce point de vue. L'architecture de pisé a une origine saharienne, mais c'est une architecture de sédentaires, et ceux-ci sont Berbères ou du moins berbérophones, non pas Arabes. Il est regrettable que les auteurs ne disent rien de l'*igherm* (arabe *qṣar*) qui a été remarquablement étudié par Emile Laoust (dont l'ouvrage figure pourtant à la bibliographie), et où la maison rappelle si curieusement la maison romaine primitive.

P. 140 : « Ces châteaux forts [les kasbas] ont été un des éléments du parallèle tracé entre le Moghreb berbère et le Moyen Age féodal, parallèle qui n'est pas simplement romantique. » La première affirmation est vraie : le rapprochement a été souvent fait. Je doute qu'il soit fondé. Robert Montagne a rappelé que le système féodal européen reposait sur une certaine condition des terres et des rapports juridiques définis entre les personnes. Or, ces deux éléments constitutifs font défaut dans le système (d'origine très récente, il faut le redire) des grands chefs berbères du Haut Atlas. Du parallèle, il ne reste bien que son romantisme.

P. 143 et 144. Les rites de la naissance et de l'enfance sont dits purement berbères. Ils le sont peut-être en effet à l'origine. Mais on les trouve aussi chez les arabophones, même citadins. La part considérable de la magie dans ces rites ne doit pas faire oublier celle de l'Islam : récitation de la chahada et de l'appel à la prière, imposition du nom, sacrifice du mouton, rites que les auteurs n'indiquent pas ou dont ils ne précisent pas le caractère religieux.

P. 144 : [contre les jnoun] « on dispose des pièges (couteaux ou ciseaux ouverts, objets coupants). » Ce ne sont pas des pièges. Ces objets ne sont pas choisis parce que coupants mais parce qu'en fer et que le fer est censé dire « bismillah ».

P. 147 : « Le consentement de la femme est en principe requis [pour le mariage] ; la rupture de l'union est strictement réglementée. » Le premier principe est singulièrement contredit par le droit de *jebr*. Quant à la seconde affirmation elle est amphibologique : si l'on entend par « strictement » qu'elle rend le divorce difficile, il faut distinguer : pour la femme oui, mais on sait avec quelle facilité l'homme peut répudier l'épouse, sans avoir à fournir l'ombre d'un motif.

P. 152 : «les *çof* [Kabyles] (correspondant aux *lef* du haut Atlas et de l'Anti-Atlas)... » La correspondance n'est pas parfaite, car le çof Kabyle divise un village, tandis que le *leff* chleuh oppose, à l'intérieur d'une tribu, plusieurs *taqbilt*-s (fractions ou cantons). Robert Montagne, au terme de son analyse des leffs du sud marocain, se demande si le *çoff* kabyle n'est pas un phénomène d'une nature différente.

P. 153 : « ... quatre tribus guich, les Cheraga, les Bouakher, les Oudaya et les Cherarda... » Les Bouakher n'étaient pas une tribu ; on donnait ce nom aux soldats noirs, recrutés en grand nombre par Moulay Ismaïl, parce qu'ils prêtaient serment sur le recueil de hadiths de Bokhari, livre presque aussi vénéré que le Coran.

Ibid. « Profitant de la faiblesse réelle de l'autorité du sultan, certains caïds avaient réussi à se constituer en véritables principautés, indépendantes en fait. » Appliquée aux « grands caïds » de l'Atlas, cette analyse n'est pas tout à fait exacte. Ce n'étaient pas des caïds qui s'étaient rendus indépendants, mais des chefs indépendants, qui, s'étant taillé un fief par la guerre et l'intrigue, se firent confirmer leur autorité par le Sultan, qui leur conféra le titre de caïds, au prix d'une soumission toute théorique. Ils se rallièrent de même à la France, au début du Protectorat.

P. 155 : « Une assemblée représentative, le « Conseil du Gouvernement », délibère sur le budget de l'État... » Le Conseil du Gouvernement, au Maroc, n'est qu'une assemblée consultative et non délibérante. Créée par arrêté résidentiel et non par dahir, elle n'a aucun pouvoir, si ce n'est celui de donner au Résident des avis qu'il n'est pas tenu de suivre.

P. 157 : « Le recensement de 1939 compte 636 tribus... » Il n'y a pas eu de recensement au Maroc en 1939. Mais le service du Travail a publié en 1939 un répertoire des tribus et agglomérations de l'Empire Chérifien qui se fonde sur le recensement de 1936.

Ibid : « la tribu arabe a normalement à sa tête un caïd ; la tribu berbère avait un *amrhar.* Il demeure une trentaine d'*imrharen* ; mais beaucoup de groupements berbères échappaient à cette autorité personnelle et obéissaient à la loi oligarchique des jemaa... » Il y a ici, semble-t-il, une certaine confusion entre le passé et le présent. Autrefois, le régime traditionnel des tribus berbères indépendantes était bien celui de la jemaa, et il faut féliciter les auteurs d'avoir souligné son caractère oligarchique, et non démocratique, comme on l'écrit et le dit trop souvent. En divers points de la montagne berbère (Haut-Atlas, Moyen Atlas), ce régime avait cédé la place, à la fin du siècle dernier, au pouvoir personnel des *imrharen.* L'*amrhar* était normalement le chef de guerre. Ces tribus étant toutes soumises au Makhzen depuis 1934, il n'y a plus d'*imrharen* à la tête des tribus, mais des caïds, que la

tribu soit arabe ou berbère. Le mot *amrhar* est employé comme équivalent de l'arabe *cheikh* et désigne le chef de fraction. Ce qui est vrai, c'est que certaines tribus berbères n'ont pas de caïd, chacune des fractions qui les composent étant commandée par un *amrhar* ou *cheikh*.

P. 158 : « les fonctions [de caïd] sont rémunérées... » Au Maroc, non. Le caïd n'a pas de traitement. Il perçoit seulement une remise sur le tertib, ce qui ne lui permettrait pas de tenir son rang ni même de vivre, s'il n'était en même temps, dans la presque totalité des cas, un gros propriétaire foncier. Ses ressources ont parfois une origine moins pure et il faudra bien en venir un jour à lui donner un traitement convenable, si l'on veut en finir avec la *twīza*, la *frīda* et autres abus.

P. 160 : « Les deux sources du droit, au sens large, sont le *Chra'* et le *Fiqh.* » Le mot « sources » est ici impropre : le *chra'* c'est la loi musulmane elle-même, dont le contenu dépasse largement ce qu'en Europe nous entendons par « droit », et le *fiqh* est la science de la loi. Les sources de la loi sont le Coran et la Sunna, interprétés au moyen de l'*ijtihād* (lequel use du *qiyās*, du *ra'y*, etc., et est authentifié par l'*ijmā'*).

P. 161 : « les *idjma* (= conciles)... » L'institution et la pratique des conciles sont étrangères à l'Islam. L'unique tentative de ce genre est le Congrès Panislamique réuni au Caire en 1926 pour tenter de résoudre la question du Califat et l'on sait qu'il n'a abouti à aucun résultat. L'*ijmā'* est le *consensus universalis*, ou plus exactement le *consensus doctorum*, l'accord des docteurs d'une période donnée sur un point du dogme ou de la loi. Cet accord peut être explicite ou tacite. Il ne suppose en aucune manière une réunion et un conciliabule des dits docteurs.

On excusera ces mises au point un peu longues. Nous les avons crues indispensables. Elles serviront peut-être aux auteurs pour une nouvelle édition. Elles ne retirent rien en tout cas au mérite de ce bel ouvrage, qui comble une lacune et dont aucun de ceux qui s'intéressent, à des titres divers, aux problèmes de l'Union Française, ne peut désormais se passer.

André ADAM.

François BONJEAN. — *Les contes de Lalla Touria. Oiseau jaune et oiseau vert*, 1 vol. de 251 p., Casablanca, Editions Atlantide, 1952.

François Bonjean, romancier et conteur, ne relève pas normalement de la juridiction de cette revue. Si nous faisons une exception pour son dernier ouvrage, c'est qu'il y présente le plus authentique folklore marocain. « Marocain » s'entend du lieu où les contes ont été recueillis, car on sait que